

La peine de mort

La motion dont nous sommes saisis n'est pas le fruit d'une simple préoccupation d'ordre moral qu'enfreint la Chambre en évitant d'en discuter. En fait, il semblerait que toutes les autorités morales nous exhortent à ne point aborder la question en ce moment. Si le débat n'est pas soulevé pour des raisons d'ordre moral, s'il n'est pas dû non plus à notre indifférence, nous devons alors nous demander pourquoi les media s'étonnent eux aussi que cette question soit soulevée? Le député de Hamilton-Wentworth a déjà cité une liste fastidieuse de grandes revues canadiennes, dont beaucoup d'ailleurs n'hésitent pas à appuyer son parti, le parti conservateur.

● (2140)

M. Darling: De qui vous fichez-vous?

M. de Corneille: Beaucoup de ces périodiques appuient le parti conservateur mais s'interrogent néanmoins sur le pourquoi du débat d'aujourd'hui. Le député a cité un certain nombre de journaux. Comme je l'ai dit, nombre de ces publications sont d'obédience conservatrice. Le débat d'aujourd'hui n'est pas la conséquence d'un tollé général. La motion présentée aujourd'hui par les conservateurs nous oblige à reprendre une nouvelle fois cette question.

Depuis 1976, ils essaient sans succès d'en discuter à nouveau par le biais de bills d'initiative privée. A présent, ils utilisent leur précieux temps de parole pour discuter de la question dans le cadre d'une journée d'opposition. Les media s'interrogent. Pourquoi les conservateurs passent-ils leur temps à discuter de la peine de mort alors qu'il y a d'autres problèmes plus graves comme l'inflation, les taux d'intérêt, la situation internationale, la sérieuse menace d'intervention soviétique en Pologne et la situation au Moyen-Orient? Pourquoi débattre de cette question quand il n'y a pas de vaste mouvement d'opinion publique? Les media se demandent la raison de ce débat. Ils ne sont pas les seuls, car moi aussi, je me pose la question.

M. Corbett: Alors taisez-vous!

M. de Corneille: Et pourquoi, surtout en ce moment, discuter de cette question? La population n'a pas demandé qu'on restaure la pendaison. Depuis que la peine de mort a été abolie, nous suivons la situation de près.

Nous étudions les chiffres pour voir l'évolution des choses.

M. Siddon: Que faites-vous des 30,000 signatures d'aujourd'hui?

M. de Corneille: Les faits sont clairs et valent la peine d'être signalés. Je demande une nouvelle fois aux conservateurs pour quelle raison ils ont demandé ce débat aujourd'hui. Depuis l'abolition de la peine de mort au Canada, le nombre des crimes n'a pas augmenté; leur nombre a même diminué. Il serait bon, pour leur propre gouverne, que les députés d'en face étudient des chiffres. Je n'ignore pas que l'on peut déformer les chiffres mais ils sont tout de même parlants. Ce n'est pas le genre de chiffres que l'on peut déformer facilement. Je doute qu'aucun député me contredise sur ce point.

En 1975, le taux de criminalité était de 2,8 pour 100,000 habitants. En 1976 et en 1977, il était tombé à 2,7.

Une voix: Que faites-vous des tentatives de meurtre?

M. de Corneille: En 1978 et en 1979, ce taux a encore diminué pour atteindre 2,5 pour 100,000 habitants. Y a-t-il de nouveaux faits ou arguments pour justifier le débat d'aujourd'hui?

Non seulement il n'y a pas de tollé général d'ordre moral, mais les media eux non plus n'ont pas suscité le débat. Le nombre des meurtres n'a pas lui non plus augmenté depuis l'abolition de la peine de mort. Au contraire, il a même diminué. Alors pourquoi l'opposition a-t-elle réclamé le débat d'aujourd'hui?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir de suspendre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour statuer sur les subsides, conformément à l'article 58(9) du Règlement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Clark, mise aux voix est rejetée.)

● (2150)

(Vote n° 65)

POUR

Messieurs

Andre	Gass	McKinnon
Baker	Greenaway	McKnight
(Nepean-Carleton)	Gurbin	Mitges
Beatty	Halliday	Munro
Blenkarn	Hamilton	(Esquimalt-Saanich)
Bradley	(Qu'Appelle-Moose	Murta
Clark	Mountain)	Neil
(Yellowhead)	Hamilton	Nickerson
Clarke	(Swift Current-Maple	Nowlan
(Vancouver Quadra)	Creek)	Patterson
Coates	Hargrave	Reid
Cook	Hawkes	(St. Catharines)
Cooper	Hees	Roche
Corbett	Howie	Schellenberger
Cossitt	Huntington	Scott
Crombie	Jarvis	(Hamilton-Wentworth)
Crosbie	Jelinek	Scott
(Saint-Jean-Ouest)	Kempling	(Victoria-Haliburton)
Crosby	Kilgour	Shields
(Halifax-Ouest)	King	Siddon
Dantzer	Korchinski	Speyer
Darling	Kushner	Stewart
Dinsdale	Lambert	Taylor
Dommm	Lawrence	Thacker
Ellis	Lewis	Thomson
Elzinga	MacKay	Towers
Epp	Mayer	Vankoughnet
Fennell	Mazankowski	Wenman
Fraser	McCain	Wise
Fretz	McCuish	Wright
Friesen	McDermid	Yurko—82.
Gamble	McKenzie	

CONTRE

Messieurs

Allmand	Baker	Berger
Althouse	(Gander-Twillingate)	Blackburn
Appolloni	Beauchamp-Niquet	Blaikie
(M ^{me})	(M ^{me})	Blais
Axworthy	Bégin (M ^{me})	Blaker
Bachand	Benjamin	Bloomfield